



Projet de loi de finances pour 2023 : les principaux apports du Sénat sur la première partie (volet recettes)

Jeudi 24 novembre 2022, **le Sénat a adopté la première partie du projet de loi de finances** pour 2023

216 voix pour 91 voix contre

Rapporteur général : Jean-François Husson (Les Républicains, Meurthe-et- Moselle)



Soutenir les ménages et l'accèsion à la propriété

Relèvement du plafond de 156 000 € à 190 000 € pour les prêts à taux zéro à destination des primo-accédants, afin de prendre en compte l'inflation



Augmenter la contribution sur les producteurs d'électricité

Renforcement et amélioration du dispositif régissant la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité



Préservation des services publics des collectivités territoriales - filet de sécurité

Un dispositif élargi et simplifié : toute collectivité territoriale ou groupement dont la hausse des dépenses d'énergie en 2023, après application de "l'amortisseur" sur leurs charges d'électricité, dépasserait 40 % de la hausse de ses recettes de fonctionnement, bénéficierait d'une prise en charge par l'État de la moitié de cet excédent



Mieux lutter contre la fraude fiscale

Diverses mesures tendant à améliorer la lutte contre la fraude, notamment à la TVA, et renforcer la réponse pénale



Soutenir les PME

> rehaussement du plafond de leurs bénéfices soumis au taux réduit de 15 % pour prendre en compte l'inflation
> prorogation d'une année supplémentaire et renforcement du crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire



Soutenir l'action des SDIS et pompiers

> sécurisation de leur financement
> exonération de malus pour les véhicules des services départementaux d'incendies et de secours et les associations affiliées à la Fédération nationale de protection civile